



**Information de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault) dans le cadre de la communication des activités de la CTBD34 (cellule technique départementale de brûlage dirigé de l'Hérault).**

Nous vous informons que des opérations de «**brûlage dirigé**» auront lieu :

- Les mardi 27 avril, mercredi 28 avril et jeudi 29 avril de 10h00 à 17h00 environ sur la commune d'Aumelas.

Il est donc normal que vous aperceviez des flammes et de la fumée.

Ces opérations sont faites dans le cadre réglementaire d'un arrêté préfectoral pour la prévention des incendies de forêt au profit du Conseil Général de l'Hérault et validées par la CTBD34 (cellule technique départementale de brûlage dirigé de l'Hérault).

Ce sont des opérations d'incinération de végétaux sur pied réalisées sur 50 mètres de part et d'autre de la RD114E2, sur environ 3 kilomètres, en vue de réduire fortement la biomasse et de créer une zone de rupture du combustible qui sera utilisée en zone d'appui à la lutte en cas de grands incendies, comme celui du 2 octobre 2009 qui avait parcouru près de 1200 hectares.

Ces opérations sont réalisés par des équipes spécialisées sous la responsabilité de personnels formés et en toute sécurité pour les biens, les personnes et les espaces limitrophes.

Ces opérations seront annuellement renouvelées afin de maintenir une sécurité optimale le long de la RD114E2, infrastructure reconnue d'intérêt stratégique départemental dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.

Ce sont des pompiers et des forestiers qui réalisent le brûlage dirigé et qui travaillent ensemble pour la protection de la forêt méditerranéenne.

Pour plus d'information sur le « Brûlage dirigé » vous pouvez aller sur le site Internet de la préfecture de l'Hérault dans le répertoire « Sécurité », puis « Sécurité civile » et ensuite « Prévention des incendies de forêt ».

Marc CLOPEZ  
DDTM34  
Technicien DFCI  
Secrétaire de la CTBD34  
06.80.07.31.49